

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME XI

QUÉBEC, AVRIL 1930

N° 8

## Nos Juifs



La session provinciale de 1930 occupera dans l'histoire canadienne, dans l'histoire de la province de Québec particulièrement, une place importante.

Elle se placera dans le chapitre de la question juive chez nous, et marquera une troisième et importante étape dans la montée de l'influence de cette race dans notre pays.

Déjà, il y a plusieurs années, la législation avait accordé aux Juifs le titre de citoyens canadiens. Ensuite on avait fait une exception en leur faveur à la loi du dimanche pour leur permettre de célébrer le sabbat et de travailler dans leurs boutiques le dimanche.

Cette fois, on leur a donné un régime scolaire bien à eux dans l'île de Montréal.

Arrivés les derniers et il n'y a pas longtemps en ce pays, nous leur avons déjà donné, sans qu'ils aient eu à lutter, plus que les premiers habitants du pays, nos compatriotes, n'ont pu obtenir après plus de 150 ans de luttes et de sacrifices dans plusieurs des provinces canadiennes.

Nous sommes vraiment très généreux et les autres canadiens ont tort de craindre la domination française. Si les Japonais de la Colombie anglaise vivaient dans notre province ils auraient, eux aussi probablement, leur régime scolaire à eux. Nous pourrions difficilement le leur refuser.

Nous nous demandons quelle autre faveur le groupe juif exigera bientôt. On ne peut croire, en effet, qu'il se déclarera entièrement satisfait. Ce n'est pas son habitude.

\*

\* \*

Cette page d'histoire, en même temps qu'elle montrera notre générosité et le fait que nous savons reconnaître les droits de tous ceux qui vivent autour de nous ou avec nous, nous fera voir aussi que l'Épiscopat catholique sait être à la hauteur de la situation chaque fois que son action peut être une sauvegarde.

On a vu, en effet, cet Épiscopat se lever sans peur, prendre la défense de notre régime scolaire, le plus parfait vraiment qu'il y ait au monde et que les pays nous envient, car il est généreux, juste et reconnaît les droits qui doivent être reconnus pour que chacun ait sa part et que règne la paix.

En organisant l'école juive de Montréal on risquait par certains côtés de fausser ce régime et de nous acheminer vers le danger de l'école neutre.

Cela justifiait amplement l'intervention de l'Épiscopat et celui-ci n'a pas craint de dire publiquement ce qu'il croyait être les sauvegardes à prendre, si on ne voulait pas mettre en danger notre régime scolaire chrétien.

L'heure était grave, en effet, car les Juifs demandaient d'être placés sur un pied d'égalité avec les protestants et les catholiques au Conseil de l'Instruction publique, et se faisaient ouvrir la province entière comme champ de leur activité.

C'était assurément beaucoup plus demander qu'il n'en fallait pour obtenir justice. Aussi l'Épiscopat catholique marqua-t-il qu'il n'était pas nécessaire de partager tout notre héritage, de risquer de fausser notre Conseil de l'Instruction publique, de nous mettre en face du danger de l'école neutre pour reconnaître les droits des parents juifs de l'île de Montréal.

Il fut donc décidé que les Juifs auront une commission scolaire à eux sur l'île de Montréal.